

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Monsieur le Maire Geoffroy Bax de Keating
SIRET/SIREN
21780486300017
Coordonnées Place de la Mairie 78610 Le Perray-en-Yvelines 0130463104
<a href="mailto:dgs@leperray.fr">dgs@leperray.fr</a> ; <a href="mailto:urbanisme@leperray.fr">urbanisme@leperray.fr</a>
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Monsieur le Maire Geoffroy Bax de Keating
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Annabelle Georjon Pouille ; Dalila ABELLA
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Mairie du Perray-en-Yvelines Place de la Mairie, 78610 Le Perray-en-Yvelines Accueil téléphonique : 01 30 46 31 24

Mail : urbanisme@leperray.fr

## 2. Identification du PLU

### 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))

PLU

### 2.2 Intitulé du document

**Modification simplifiée n°1 du PLU du Perray-en-Yvelines**

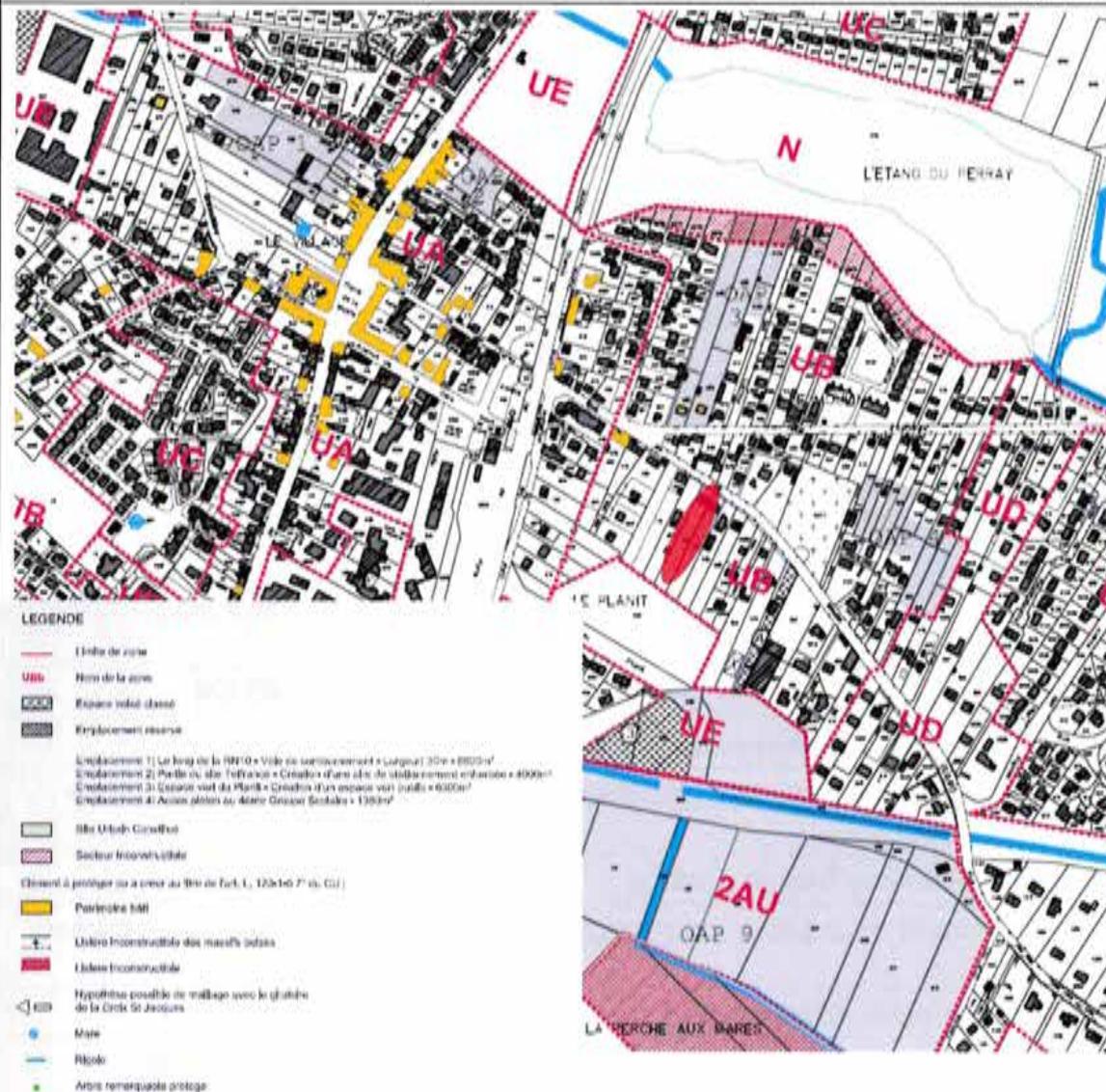
### 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document

PLU approuvé le 13 février 2014 (<https://leperray.fr/plan-local-urbanisme/>)

### 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU

Commune du Perray-en-Yvelines

### 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)



La pastille rouge localise le secteur concerné par la procédure de modification simplifiée du PLU. Il s'agit d'une parcelle au sein de la zone UB, afin d'y mettre en place d'un secteur de mixité sociale pour permettre à la commune de réaliser un projet de logements sociaux.

<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SDRIF approuvé le 27 décembre 2013
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
Schéma de Cohérence Territoriale de Sud Yvelines, approuvé le 8 décembre 2014.
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SAGE de l'Orge-Yvette du 02/07/2014, Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU</b>
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
La réalisation de l'évaluation environnementale au sein du PLU actuel ainsi que son approbation étant antérieure à 2016, date de création des MRAe par décret, l'évaluation environnementale ne fait pas l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ?
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>

Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale

Oui  
 Non

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet

#### 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

##### 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification simplifiée du PLU

##### 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

L'entièreté de la population municipale, soit 6 597 habitants en 2019 d'après INSEE (01/01/2022), est concernée par le PLU.

##### 4.2.2 Caractéristiques spatiales

Superficie totale (en hectares)	1358 ha			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	376	28	376	28
zones 1 AU	0	0	0	0
zones 2 AU	25,7	1,8	25,7	1,8
zones A	376	28	376	28
zones N	581	43	581	43
Total	1358	100	1358	100

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le projet de territoire porte un objectif d'économie de l'espace qui concilie les attentes en termes de création de logements et la préservation des espaces naturels et agricoles. La commune souscrit à une densification encadrée du

tissu urbain existant au moyen d'un travail de comblement des dents creuses et d'optimisation de leur aménagement. Si des secteurs en extension ont été prévus, ces derniers sont soumis à une densité minimale en accord avec les préconisations du SDRIF et de la charte du PNR. Aucun objectif chiffré n'y apparaît. Le projet de territoire entend également protéger le cadre naturel remarquable de la commune (étangs, massifs forestiers), les espaces agricoles ainsi que les paysages agricoles et naturels périurbain en y limitant la pression urbaine.

**La présente modification simplifiée n'a pas pour objet l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces. Elle s'inscrit dans une démarche vertueuse, en faveur d'une densification du tissu urbain existant.**

### 4.3 Caractéristiques de la procédure

#### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

La procédure de modification simplifiée du PLU a pour objectif :

- L'établissement d'un secteur de mixité sociale
- La dérogation de certaines règles d'urbanisme au sein du secteur de mixité sociale afin de permettre un bonus de constructibilité ponctuel et limité

L'ensemble des points modifiés sont détaillés dans le rapport de présentation justifié joint au présent dossier.

#### 4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

- Oui  
 Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document

*Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.*

#### 4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

- Oui  
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

26 rue du moulin, sur un périmètre d'une parcelle de 1 830 m<sup>2</sup>. Toutefois, en conformité avec la procédure de modification simplifiée, l'évolution des règles de gabarit ne permettra pas de dépasser une augmentation de 20% des droits à construire sur la parcelle concernée.

#### 4.3.4 La procédure a pour objet :

- de créer un espace boisé classé

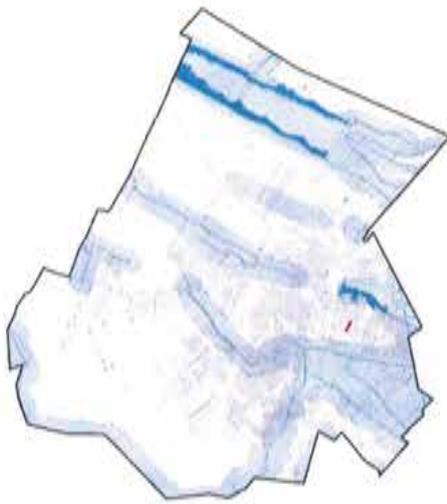
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
- de déclasser un espace boisé classé
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
- de créer de nouvelles protections environnementales
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
<i>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</i>
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
La procédure concernée est une modification de PLU, pas une déclaration de projet.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
La procédure concernée n'implique pas de procédure intégrée.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <b>rubrique 3.1</b> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Il ne s'agit pas d'une mise en compatibilité avec un document de rang supérieur.
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Si oui, préciser les effets</b>
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

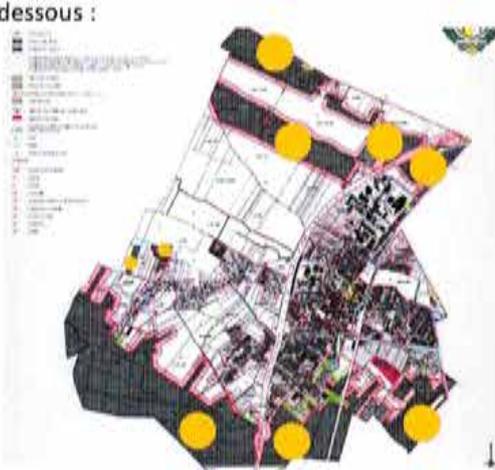
<b>5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure</b>			
<b>5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe une zone Natura 2000 ZPS : le massif de Rambouillet, couvrant 2 secteurs du territoire - Au niveau des étangs de Saint Hubert et de Pourras et du Perray

			<p>- Au sud au sein de la forêt de Rambouillet.</p>  <p><b>NATURA 2000 - ZPS</b> Directive "Oiseaux"</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Boucle de Moisson</li> <li> Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines</li> <li> Massif de Rambouillet</li> </ul> <p><b>Le secteur concerné par la modification simplifiée ne se situe ni au sein, ni à proximité d'une zone Natura 2000.</b></p>
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 Site classé :Cinq Étangs et leurs abords au nord du territoire  <b>Le secteur concerné par la modification simplifiée ne se situe ni au sein, ni à proximité du site classé.</b>
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPR à proprement parler sur le territoire mais la commune fait l'objet d'un périmètre R111-3 approuvé le 5 août 1986 au sujet du risque mouvements de terrain, et valant aujourd'hui PPR.  L'arrêté ne concerne qu'une surface restreinte de la commune, au sein des espaces agricoles de l'ouest du territoire communal. <b>Le secteur concerné par la modification simplifiée n'est pas concerné.</b>

<p>Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il existe 4 ICPE sur le territoire, dont 3 à l'arrêt.</p>  <p>Ces installation ne se situent pas à proximité du secteur concerné par la modification simplifiée.</p>
<p>Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p>Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Croix de Saint-Jacques au sud de la commune</p> <p>Borne Armoriée en extrémité Ouest du territoire</p> <p><b>Le secteur concerné par la modification simplifiée ne se situe dans aucun périmètre des abords de monument historique.</b></p>

<p>Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune comprend plusieurs zones humides identifiées par la DRIEAT. Le secteur faisant l'objet de la procédure de modification simplifiée n'est concerné par aucune zone humide avérée ou probable.</p>  <p> <span style="color: red;">●</span> Secteur de mixité sociale  <span style="color: blue;">■</span> Zone humide avérée  <span style="color: lightblue;">■</span> Probabilité importante de zone humide </p>
<p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le SRCE identifie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 réservoirs de biodiversité au sud et au nord appartenant au Massif de Rambouillet</li> <li>- Des lisières urbanisées ou agricoles de massifs de plus de 100 ha</li> <li>- Un corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes</li> <li>- Des cours d'eaux, canaux, cours d'eaux intermittents fonctionnels</li> <li>- 2 passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire</li> </ul>

			 <p data-bbox="1169 696 1353 745">● Secteur concerné par la procédure</p> <p data-bbox="914 808 1437 869"><b>Le secteur de la modification simplifiée n'est concerné par aucun de ces éléments.</b></p>
<p data-bbox="161 920 699 1025">Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p data-bbox="914 920 1437 981">Il existe : 6 ZNIEFF sur le territoire : 5 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type 2</p> <ul data-bbox="959 987 1437 1384" style="list-style-type: none"> <li>- Etang du Perray (ZNIEFF de type 1)</li> <li>- Etangs de Hollande, Saint Hubert et abords (ZNIEFF de type 1)</li> <li>- Gîtes à chiroptères autour d'Auffargis et de Vieilles-Église-en-yvelines (ZNIEFF de type 1)</li> <li>- Aqueduc souterrain de l'Artoire (ZNIEFF de type 1)</li> <li>- Prairie mésophile de la Mare du Pré (ZNIEFF de type 1)</li> <li>- Massif de Rambouillet et nord-ouest (ZNIEFF de type 2)</li> </ul> <p data-bbox="914 1413 1437 1473"><b>Le secteur de la modification simplifiée n'est concerné par aucune ZNIEFF.</b></p>
<p data-bbox="161 1525 699 1637">Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p data-bbox="914 1547 1437 1630">Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
<p data-bbox="161 1653 699 2018">Un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ;</li> <li>- un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ;</li> <li>- un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p data-bbox="914 1805 1437 1888">Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>

Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le PLU identifie des espaces boisés classés sur le massif de Rambouillet au sud, aux abords des étangs au nord ainsi que de manière plus ponctuelle au sein des espaces agricoles. Les EBC sont matérialisés par des pastille jaunes ci-dessous :</p>  <p>Le secteur de la modification simplifiée n'est concerné par aucun Espace Boisé Classé.</p>
Autre protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares.</p> <p>Le secteur de la modification simplifiée se situe au cœur du tissu urbain, à distance notable de toute lisière protégée ou site urbain constitué.</p>

**5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :**

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :</b>			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
<b>5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?</b>			
<input type="checkbox"/> Oui			

<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez :
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

<b>6. Auto-évaluation</b>
L'auto-évaluation doit <b>identifier</b> les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et <b>expliquer</b> pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.
<i>Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).</i>

<b>7. Autres procédures consultatives</b>
<b>7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées</b>
Mars 2023
<b>7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)</b>
<b>7.3 Procédure de participation du public envisagée</b>
- enquête publique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- participation du public par voie électronique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser lesquelles
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- autre, préciser les modalités
.

<b>8. Annexes</b>		
<b>8.1 Annexes obligatoires</b>		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <b>rubrique 2.5</b> ).	<input checked="" type="checkbox"/>

3	L'auto-évaluation ( <i>rubrique 6</i> )	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant

Veillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent

Courrier de saisine cas par cas, auto évaluation, formulaire cas par cas, arrêté de mise en modification simplifiée du PLU, rapport de présentation, extrait du règlement écrit, extrait du plan de zonage

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

(personne publique responsable)

Fait à	Le Perray-en-Yvelines		Le 16/02/2023
Nom	Geoffroy BAX DE KEATING		
Qualité	Monsieur Le Maire		

Signature

Monsieur le Maire  
Geoffroy BAX DE KEATING



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DU PERRAY EN YVELINES' around the perimeter, with '(Yvelines)' written below it. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.